

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Convocation : 13/06/2025

Affichage liste délibérations : 20/06/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Madame MERIDJI

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Zafer DEMIRAL a donné procuration à Madame Dounia MEFTAH

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

ABSENTS

Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20250619_20

RENOUVELLEMENT DU DON D'ARBRES AUX GIVORDINS

RAPPORTEUR : Cyril MATHEY

Dans le cadre de son souhait de prendre part à la transition environnementale des communes pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger la biodiversité de son territoire, la commune de Givors a, par délibération n°10 en date du 24 juin 2021, mis en place un dispositif de don d'arbres aux Givordins qui le souhaitent.



Ce dispositif a été renouvelé par délibération n°15 en date du 6 juin 2023 et n°11 du 20 juin 2024.

En effet, la renaturation est un enjeu majeur de la transition écologique des communes. Le programme de la mandature traduit cette ambition à travers la volonté de la commune de Givors de favoriser la plantation d'arbres sur la commune, en s'adressant aux institutionnels, aux particuliers ou aux copropriétés.

Qu'il s'agisse de planter des arbres, des arbustes ou des arbres en bacs, les végétaux plantés sur l'espace public ou privé participent en effet à la construction et au renforcement de la trame verte givordine.

Cette ambition se décline en plusieurs actions depuis 2021 :

- Quatre opérations de don d'arbres aux Givordins qui le souhaitent : 370 arbres plantés ;
- Des plantations d'arbres sur l'espace public par la ville : 52 arbres plantés ;
- Des plantations d'arbres au sein du Parc du Moulin : 45 arbres plantés ;
- Des plantations formant la forêt Miyawaki : 600 arbres plantés, deux autres forêts étant prévues d'ici la fin de l'année 2025 ;
- Des plantations d'arbres sur l'espace public par la métropole : 277 arbres plantés ;
- La participation au plan Canopée porté par la Métropole ;
- La signature de la charte de l'arbre.

Cette délibération traite de la première action et de sa reconduction.

L'augmentation du nombre d'arbres en milieu urbain est d'intérêt public au regard des bienfaits du reboisement d'un territoire qui permet :

- De diversifier et développer la biodiversité de la faune et de la flore ;
- D'améliorer la qualité de l'air (avec la captation de CO2) ;
- D'abaisser la température et de lutter contre les îlots de chaleur urbains ;
- De s'adapter face au changement climatique ;
- De renforcer l'attractivité du territoire grâce à l'amélioration de son environnement et du cadre de vie des Givordins.

À travers un dispositif de don d'arbres aux Givordins, la commune de Givors souhaite accompagner le développement du patrimoine arboré en permettant aux propriétaires ou locataires (avec l'accord du propriétaire) de biens immobiliers privés d'accueillir un arbre sur leur parcelle. Les essences fruitières seront privilégiées.

Du point de vue fonctionnel, ce projet sera porté par la chargée de mission Transitions et la Direction Environnement et Cadre de Vie. Les dons d'arbres s'effectueront en priorisant les personnes n'ayant pas reçu d'arbres lors de l'édition 2024.

Une communication au public sera réalisée en amont de la distribution qui se tiendra à l'automne afin de commander un nombre d'arbres adapté.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le renouvellement de ce dispositif pour lutter contre le réchauffement climatique et contribuant à augmenter le patrimoine arboré de la ville de Givors.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR



DÉCIDE

- D'APPROUVER le renouvellement du dispositif de don d'arbres aux Givordins pour lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à l'augmentation du patrimoine arboré de Givors ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget 2025 de la Commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Florence MERIDJI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT NECESSAIRE A L'ACQUISITION D'UN ARBRE OU ARBUSTE PAR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE GIVORS.

Date limite de réception des candidatures 2025 inclus

! Les candidatures se font uniquement sur la plateforme toodego !

NOM :

PRENOM :

Adresse postale :

Mail :

Téléphone :

- Je certifie habiter à Givors et être le propriétaire du terrain qui recevra l'arbre (ou à défaut je fournis l'autorisation expresse du propriétaire).

Je conserve un exemplaire du certificat d'engagement.

Je m'engage à **respecter** les règles de plantations conformément aux textes en vigueur ; à **suivre** la formation pour la plantation d'un arbre qui aura lieu le 2025 à l'issue de laquelle me sera remis mon arbre ; à **effectuer** les tailles et l'entretien nécessaire au bon développement de l'arbre.

- Je coche l'**espèce** que je souhaite acquérir (sous réserve de disponibilité en pépinières) :

Arbres fruitiers : <input type="checkbox"/> Pommier <input type="checkbox"/> Abricotier Poirier Prunier Figuier	Arbustes adaptés aux petits espaces : <input type="checkbox"/> Noisetier <input type="checkbox"/> Framboisier (x2)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- J'accepte** que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de la demande ci-dessus.

Je refuse que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de la demande ci-dessus

PIECES A FOURNIR

Dans tous les cas le présent certificat complété, daté et signé.

Si vous êtes propriétaire :

- Justificatif de propriété
- Photocopie de la pièce d'identité

Si vous êtes locataire :

- Autorisation de plantation du propriétaire
- Justificatif de propriété du propriétaire
- Justificatif de domicile du locataire
- Photocopie de la pièce d'identité

Fait le :
Signature

A :

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent d'établir votre certificat d'engagement nécessaire à l'acquisition d'un arbre ou arbuste. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées sont conservées sur support numérique conformément à nos obligations en matière de durées de conservation et transmises aux agents de la commune en charge du Développement Durable pour traiter votre demande.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés modifiée ainsi que du RGPD, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à rgpd@ville-givors.fr

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250619-DEL20250619_20-DE